

Annexe 1 - Grille d'analyse critériée

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE



Grille critériée de positionnement du système d'évaluation de la formation (adaptée de [Berthiaume et al.](#))

	1	2	3	4	5
Confidentialité	La direction de la formation ne reçoit pas les résultats d'évaluation ; les supérieurs hiérarchiques sont les seuls à les recevoir.	La direction de la formation reçoit les résultats d'évaluation des supérieurs hiérarchiques.	La direction et les supérieurs hiérarchiques reçoivent les résultats d'évaluation.	Seule la direction de la formation reçoit les résultats, mais elle est tenue d'en fournir une analyse aux supérieurs hiérarchiques.	La direction de la formation est la seule à recevoir les résultats d'évaluation ; aucune information n'est transmise aux supérieurs hiérarchiques.
Responsabilité	L'unité chargée de l'évaluation pilote seule le processus d'évaluation de la formation.	L'unité chargée de l'évaluation pilote l'évaluation de la formation en prenant en compte certains besoins ou demandes de la direction de la formation.	La direction de la formation et l'unité chargée de l'évaluation pilotent conjointement le processus d'évaluation de la formation.	La direction de la formation pilote l'évaluation de sa formation en faisant appel aux ressources de l'unité chargée de l'évaluation.	La direction de la formation pilote seule le processus d'évaluation de sa formation.
Adaptabilité	Un questionnaire standard est mis à la disposition de la direction de la formation et il n'est pas possible de le modifier.	Plusieurs questionnaires standards sont mis à la disposition de la direction de la formation et il n'est pas possible de les modifier.	Un questionnaire standard est mis à la disposition de la direction de la formation et il est possible de le modifier.	Plusieurs questionnaires standards sont mis à la disposition de la direction de la formation et il est possible de les modifier.	Un questionnaire sur mesure est développé pour chaque filière de formation.
Réflexivité liée aux mesures de régulation	Aucun dispositif n'est développé pour aider la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.	Peu de dispositifs aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.	De nombreux dispositifs aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.	Peu de dispositifs de nature variée aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.	De nombreux dispositifs, de nature variée aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.
Réflexivité liée à la reddition de comptes	La direction de la formation n'est pas tenue de fournir une preuve de sa réflexion suite à l'évaluation de la formation.	La direction de la formation est tenue de fournir une preuve de cette réflexion.	La direction de la formation est tenue d'échanger sur le contenu de la réflexion.	La direction de la formation est tenue d'échanger sur les mesures de régulation.	La direction de la formation est soutenue de manière systémique dans les mesures de régulation.